#### Séance ordinaire du conseil municipal du 5 octobre 2020

## PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE LAVALTRIE

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lavaltrie, tenue le lundi 5 octobre 2020 à 19 h 30, à huis clos, par voie de visioconférence, et à laquelle séance sont présents les membres du conseil suivants : monsieur le maire, Christian Goulet, mesdames les conseillères, Isabelle Charette, Danielle Perreault et Lisette Falker et messieurs les conseillers, Denis Moreau, Pascal Tremblay, Jocelyn Guévremont et Robert Pellerin.

Est absent : monsieur le conseiller, Gaétan Bérard.

Sont également présents : monsieur Marc-Olivier Breault, directeur général ainsi que madame Madeleine Barbeau, greffière.

## Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire, Christian Goulet constate le quorum et déclare ouverte la présente séance ordinaire.

#### 2020-10-01

#### Adoption du procès-verbal de la séance du 14 septembre 2020

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay Appuyé par madame Danielle Perreault

Que soit approuvé le procès-verbal de la séance tenue le 14 septembre 2020. Les membres du conseil ayant reçu copie de ce document avant la présente séance et ayant constaté sa fidèle transcription, dispensent la greffière de sa lecture et l'approuvent sans modification.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

## <u>Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 15 septembre 2020</u>

La greffière dépose le procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 15 septembre 2020.

#### 2020-10-02

## <u>Demandes d'autorisation d'usage conditionnel, de dérogation mineure et de permis PIIA - lots 3 065 399 et 3 065 607</u>

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande d'autorisation d'un usage conditionnel, d'une demande de dérogation mineure et d'une demande de permis PIIA présentées par *Les Habitations 2 S*:

ATTENDU que la demande d'un usage conditionnel a pour but de construire, sur les lots 3 065 399 et 3 065 607, situés entre les 560 et

590, rue Notre-Dame, un projet intégré de deux habitations multifamiliales de dix logements ;

ATTENDU que la demande de dérogation mineure consiste à inclure dix cases de stationnement qui nécessitent le déplacement d'un véhicule pour y accéder (stationnement en tandem), ce qui déroge à l'article 7.1.4 du Règlement de zonage RRU2-2012;

ATTENDU que le projet intégré proposé ne rencontre pas les objectifs et les critères des règlements relatifs aux usages conditionnels et aux PIIA;

ATTENDU la recommandation défavorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

ATTENDU que suite à la parution des avis publics relatifs aux demandes d'autorisation d'un usage conditionnel et aux dérogations mineures, par lesquels les personnes intéressées étaient invitées à se manifester par écrit, vu le huis clos ; aucune personne intéressée ne s'est manifestée ;

## EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Lisette Falker Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal refuse les demandes d'autorisation d'un usage conditionnel, de dérogation mineure et de permis PIIA aux fins d'aménager sur les lots 3 065 399 et 3 065 607 un projet intégré constitué de deux habitations multifamiliales de dix logements, tel que présenté par Les Habitations 2 S.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

### 2020-10-03

#### Demande d'autorisation de démolition - 561, rue Notre-Dame

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une nouvelle demande d'autorisation de démolition présentée par le *Groupe Evex*;

ATTENDU que le projet vise la démolition d'une habitation unifamiliale située au 561, rue Notre-Dame ;

ATTENDU que le bâtiment n'est pas inclus à l'inventaire patrimonial de la MRC de D'Autray :

ATTENDU que l'utilisation projetée du sol dégagé, suite à la démolition de cette habitation unifamiliale, vise la construction de deux habitations multifamiliales de huit logements en remplacement de la résidence unifamiliale ;

ATTENDU que le conseil municipal, après étude de la demande et la prise en considération des différents critères mentionnés à l'article 8.2 du règlement numéro 161-2011 concernant la démolition d'immeubles, entend accepter la demande de démolition ;

## **EN CONSÉQUENCE ;**

Il est proposé par madame Lisette Falker Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont Que le conseil municipal autorise la démolition de l'habitation unifamiliale située au 561, rue Notre-Dame.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

#### 2020-10-04

## <u>Demande d'autorisation d'un usage conditionnel - 561, rue Notre-</u> <u>Dame</u>

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une nouvelle demande d'autorisation d'un usage conditionnel présentée par le *Groupe Evex*;

ATTENDU que la demande a pour but de construire, sur le lot 3 065 349 (561, rue Notre-Dame), deux habitations multifamiliales de huit logements en remplacement de la résidence unifamiliale;

ATTENDU que le projet proposé respecte les critères d'évaluation du règlement numéro 110-2008 relatif aux usages conditionnels ;

ATTENDU que suite à la parution de l'avis public relatif aux demandes d'autorisation d'un usage conditionnel, par lequel les personnes intéressées étaient invitées à se manifester par écrit ; aucune personne intéressée ne s'est manifestée ;

## **EN CONSÉQUENCE:**

Il est proposé par madame Lisette Falker Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal accepte la demande d'autorisation d'un usage conditionnel aux fins de construire, sur le lot 3 065 349, deux habitations multifamiliales de huit logements en remplacement de la résidence unifamiliale, tel que présenté par le Groupe Evex au document de présentation identifié EVEX20-01 et daté 2020-09-15, aux conditions suivantes :

- l'ensemble des éléments apparaissant au document de présentation, incluant les aménagements paysagers, devront être réalisés fidèlement aux plans déposés et ce, à l'intérieur d'un délai de 24 mois ;
- au dépôt, préalablement à l'émission des permis de construction, d'une étude préparée par un ingénieur qui démontre le mode d'évacuation et de rétention des eaux pluviales;
- au dépôt, préalablement à l'occupation des bâtiments, d'une attestation de l'ingénieur à l'effet que lesdits travaux d'évacuation et de rétention des eaux ont été réalisés conformément à ladite étude.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

#### 2020-10-05

#### <u>Demande de dérogation mineure - 561 rue Notre-Dame</u>

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure présentée par *Groupe Evex* ;

ATTENDU que la demande a pour but de construire, sur le lot 3 065 349 (561, rue Notre-Dame), deux habitations multifamiliales de huit logements avec une aire de stationnement comportant des aspects dérogatoires pour le nombre de cases, soit 28 cases au lieu de 32, ce qui déroge à l'article 7.1.6 du *Règlement de zonage numéro RRU2-2012*:

ATTENDU que suite à la parution de l'avis public relatif aux dérogations mineures, par laquelle les personnes intéressées à cette dérogation mineure étaient invitées à se manifester par écrit ; aucune personne intéressée ne s'est manifestée :

#### **EN CONSÉQUENCE:**

Il est proposé par madame Lisette Falker Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure relative au 561, rue Notre-Dame, telle que présentée par *Groupe Evex.* 

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

#### 2020-10-06

## Demande de permis PIIA - 561 rue Notre-Dame

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par *Groupe Evex* ;

ATTENDU que la demande a pour but de construire, sur le lot 3 065 349 (561, rue Notre-Dame), deux habitations multifamiliales de huit logements ;

ATTENDU que le projet rencontre les objectifs et critères du règlement de PIIA :

## EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal approuve les plans du projet de construction de deux habitations multifamiliales et d'aménagement au 561, rue Notre-Dame, tels que présentés par *Groupe Evex* au document de présentation identifié EVEX20-01 et daté 2020-09-15.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

#### 2020-10-07

#### Demande de permis PIIA enseignes - 1161 rue Notre-Dame

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par *monsieur Pierre Mousseau*;

ATTENDU que le projet a pour but de remplacer, sur la façade du bâtiment situé au 1161, rue Notre-Dame, les enseignes sur auvent ;

ATTENDU que le projet rencontre les objectifs et critères du règlement sur les PIIA relatifs aux enseignes ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

## **EN CONSÉQUENCE:**

Il est proposé par madame Lisette Falker Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal approuve le projet d'enseignes sur auvent de couleur noir relatif au 1161, rue Notre-Dame, tel que présenté.

Que les auvents de couleur noir soient retenus pour ce remplacement.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

#### 2020-10-08

#### <u>Demande de permis PIIA enseignes - 157 rue Saint-Antoine Nord</u>

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par monsieur Claude Marcel pour l'École de plongée Lanaudière ;

ATTENDU que le projet a pour but d'installer, sur la façade du bâtiment situé au 157, rue Saint-Antoine Nord, des enseignes en vitrine ;

ATTENDU que le projet rencontre les objectifs et critères du règlement sur les PIIA relatifs aux enseignes ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme :

## EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont Appuyé par madame Lisette Falker

Que le conseil municipal approuve le projet d'enseignes en vitrine relatif au 157, rue Saint-Antoine Nord, tel que présenté.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

#### 2020-10-09

## Demande de dérogation mineure - 81 rue Katy

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure présentée par *monsieur Manuel Bouchard*;

ATTENDU que la demande a pour but de construire, au 81, rue Katy, un garage détaché d'une superficie de 111,5 mètres carrés au lieu de 94 mètres carrés, ce qui déroge à l'article 4.3.2.3 du *Règlement de zonage RRU2-2012*;

ATTENDU que le conseil municipal, après considération des faits et circonstances ayant motivé la présente demande, est en accord avec la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande;

ATTENDU que suite à la parution de l'avis public relatif aux dérogations mineures, par lequel les personnes intéressées à cette dérogation mineure étaient invitées à se manifester par écrit; aucune personne intéressée ne s'est manifestée;

## EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure relative au 81, rue Katy, telle que présentée par *monsieur Bouchard.* 

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

#### 2020-10-10

### Demande de permis PIIA enseigne - 1250 rue Notre-Dame

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par *monsieur Miguel Bouchard*;

ATTENDU que le projet a pour but d'installer, sur la façade du bâtiment situé au 1250, rue Notre-Dame, une enseigne en vitrine ;

ATTENDU que le projet s'harmonise avec l'affichage en vitrine en place ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme :

## EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal approuve le projet d'enseigne en vitrine relatif au 1250, rue Notre-Dame, tel que présenté.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

À ce point de l'ordre du jour, madame la conseillère Lisette Falker déclare qu'elle ne participera pas aux délibérations sur le prochain dossier, du fait qu'elle a un lien d'emploi avec le demandeur, donc elle se retire et s'abstient de voter.

#### 2020-10-11

## <u>Demande de permis PIIA enseigne - 1725 rue Notre-Dame</u>

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par *Action famille Lavaltrie inc.*;

ATTENDU que le projet a pour but d'installer, au 1725, rue Notre-Dame, une enseigne sur poteaux ;

ATTENDU que le projet rencontre les objectifs et critères du règlement sur les PIIA relatifs aux enseignes ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

#### **EN CONSÉQUENCE:**

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal approuve le plan du projet d'enseigne relatif au 1725, rue Notre-Dame, tel que présenté.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

À ce point de l'ordre du jour, madame la conseillère Lisette Falker réintègre son siège.

#### 2020-10-12

#### Avis de motion - modification du règlement de zonage RRU2-2012

Je, Lisette Falker, conseillère de cette municipalité, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement modifiant diverses dispositions du *Règlement de zonage numéro RRU2-2012, applicables au projet Héritage du Roy.* 

#### 2020-10-13

#### Adoption du projet de règlement RRU2-50-2020

Il est proposé par madame Lisette Falker Appuyé par madame Isabelle Charette

Que le conseil municipal adopte le projet de règlement numéro RRU2-50-2020 intitulé : Règlement modifiant diverses dispositions du Règlement de zonage numéro RRU2-2012, applicables au projet Héritage du Roy, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

#### 2020-10-14

## Ajout de sujet à l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay Appuyé par madame Danielle Perreault

Que le sujet suivant soit ajouté à l'ordre du jour de la présente séance ordinaire :

 Municipalisation - Phase 3D - projet domiciliaire - Halte de Lavaltrie Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

#### 2020-10-15

#### Municipalisation - Phase 3D - projet domiciliaire - Halte de Lavaltrie

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de *Gestion Richard Martineau inc.* à l'effet de procéder à la municipalisation de la phase 3D, du projet domiciliaire de la Halte de Lavaltrie, laquelle concerne le prolongement et le raccordement des rues des Camomilles et des Lavandes (lot 6 379 810) ;

ATTENDU que les travaux de la phase 3D du projet domiciliaire de la Halte de Lavaltrie, permettant la municipalisation du prolongement des rues des Camomilles et des Lavandes, sont en majorité, réalisés et que les principales conditions prévues à l'entente sur les travaux municipaux en vertu des dispositions du règlement 179-2012 intitulé : Règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux sont, en partie respectées ;

## EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay Appuyé par madame Lisette Falker

Que le conseil municipal autorise l'acquisition, par la Ville de Lavaltrie, du lot 6 379 810 au cadastre officiel du Québec, sur lequel est implanté le prolongement et le raccordement des rues des Camomilles et des Lavandes;

Que mandat soit donné au bureau d'Adélard Éthier, notaire, de préparer le contrat d'acquisition de ce lot ;

Que le directeur général, monsieur Marc-Olivier Breault, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, ledit contrat.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

À ce point de l'ordre du jour, madame la conseillère Lisette Falker déclare qu'elle ne participera pas aux délibérations sur les deux prochains dossiers, du fait qu'elle a un lien d'emploi avec l'organisme visé ou susceptible d'être visé par ces résolutions, donc elle se retire et s'abstient de voter.

#### 2020-10-16

## Adoption de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes ainsi que des programmes de soutien financier

ATTENDU que le conseil municipal souhaite soutenir les organismes par l'entremise de divers programmes financiers ;

ATTENDU que le conseil municipal souhaite se doter d'un guide pour agir en transparence avec l'ensemble des organismes reconnus par la Ville ;

ATTENDU que les organismes reconnus par la Ville ont tous un profil qui diffère et que le conseil souhaite soutenir, de façon équitable, chacun d'eux;

## EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau Appuyé par madame Isabelle Charette

Que le conseil municipal adopte la *Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de la Ville de Lavaltrie,* incluant la classification des organismes ainsi que les cinq programmes de soutien financier, lesquels sont annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

#### 2020-10-17

## Contribution au fonds Défi à pied levé

ATTENDU que l'édition 2020 du Défi à pied levé a été annulée ;

ATTENDU que l'événement permet notamment de contribuer au fonds Défi à pied levé qui soutient l'achat d'espadrilles pour les jeunes fréquentant les écoles de Lavaltrie ;

ATTENDU que le fonds *Défi à pied levé* est administré par Action Famille Lavaltrie :

## EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que la Ville octroie un montant de 500 \$ à *Action Famille Lavaltrie* en guise de contribution au fonds *Défi à pied levé* ;

Que cette contribution soit imputée au poste 02 110 00 970 - Subvention et dons des élus ;

Que cette présente résolution abroge et remplace la résolution numéro 2020-04-12, traitant du même sujet.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

À ce point de l'ordre du jour, madame la conseillère Lisette Falker réintègre son siège.

## 2020-10-18

## Adhésion au programme Partenaires dans la protection du climat

ATTENDU que la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et ICLEI – Les gouvernements locaux pour le développement durable ont créé le programme *Partenaires dans la protection du climat* (PPC) pour permettre aux gouvernements municipaux de partager entre eux leurs connaissances et leur expérience des mesures de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES);

ATTENDU que plus de 350 gouvernements municipaux, issus de toutes les régions du Canada et représentant plus de 65 % de la population canadienne, se sont déjà engagés à réduire les émissions de GES de leur municipalité et de leur collectivité dans le cadre du programme PPC depuis sa création en 1994 ;

ATTENDU que le programme PPC se fonde sur un cadre en cinq étapes comprenant l'établissement d'un inventaire et de prévision des émissions de GES, la détermination d'un objectif de réduction des émissions, l'élaboration d'un plan d'action local, la mise en oeuvre du plan d'action, ainsi que la surveillance des progrès et la présentation des résultats ;

## EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Lisette Falker Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que la Ville de Lavaltrie examine les lignes directrices décrivant les avantages et les responsabilités des membres du programme PPC et qu'elle communique ensuite à la FCM et à ICLEI Canada son intention de participer au programme et son engagement à franchir les jalons du cadre en cinq étapes du programme PPC ;

Que la Ville de Lavaltrie désigne madame Andréanne Bergeron, responsable en environnement, et monsieur Pascal Tremblay, conseiller responsable du dossier environnement, afin de superviser la mise en oeuvre des étapes du programme PPC et assurer la liaison entre la municipalité et les gestionnaires du programme PPC.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

## 2020-10-19

## Nomination au poste de brigadière régulière

ATTENDU le départ d'un employé qui occupait un poste de brigadier régulier ;

ATTENDU les besoins de doter un poste de brigadier régulier ;

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie a procédé à l'ouverture d'un poste de brigadier régulier ;

## **EN CONSÉQUENCE:**

Il est proposé par monsieur Denis Moreau Appuyé par madame Danielle Perreault

Que le conseil municipal ratifie la nomination, en date du 7 septembre 2020, de madame Cynthia Gagnon au poste de brigadière régulière et que les conditions de travail de cette dernière soient celles prévue à la convention collective en vigueur.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

#### 2020-10-20

## <u>Avis de motion - modification du Règlement sur la gestion</u> contractuelle

Je, Danielle Perreault, conseillère de cette municipalité, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement sur la gestion contractuelle ;

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

#### 2020-10-21

#### Transfert de mandats juridiques

ATTENDU l'adoption par le conseil municipal des résolutions portant les numéros 2019-09-14, 2019-10-17, 2020-02-14, 2020-08A-28, 2020-08A-29 concernant, entre autres, l'octroi de mandats pour différentes procédures légales ;

ATTENDU qu'en date du 5 octobre 2020, le mandataire désigné n'a pas été en mesure de produire les dossiers juridiques demandés ;

Il est proposé par madame Danielle Perreault Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal procède aux transferts des mandats désignés dans les résolutions 2019-09-14, 2019-10-17, 2020-02-14, 2020-08A-28, 2020-08A-29 au bureau d'*Adélard Éthier, notaire.* 

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

#### 2020-10-22

#### Autorisation de paiement d'un projet

Il est proposé par madame Danielle Perreault Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil autorise le paiement suivant dans le cadre des travaux autorisés, soit :

#### Travaux de réfection du terrain de baseball au parc Gérard-Lavallée

Les Terrassements Multi-Paysages	Coupon 1266	84 241,91 \$

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

## Autorisation de dépenses et dépôt du rapport budgétaire

Le trésorier dépose un rapport relatif aux autorisations des dépenses accordées par les fonctionnaires ou employés responsables d'activités budgétaires, pour la période du 15 septembre au 5 octobre 2020, ainsi qu'un rapport budgétaire en date du 1<sup>er</sup> octobre 2020.

#### 2020-10-23

## Autorisation de paiement - comptes à payer

Il est proposé par madame Danielle Perreault Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal autorise le paiement des déboursés du 15 septembre au 5 octobre 2020 de la Ville de Lavaltrie, incluant les dépenses du fonds d'administration et les dépenses en immobilisation, le tout pour une somme de 536 337,71 \$, selon le rapport déposé par le Service de la trésorerie, en date du 1er octobre 2020, lequel est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

#### Période de questions

De 20h à 20h11

La séance ayant lieu à huis clos, quelques intervenants ont acheminés leurs questions au conseil municipal par écrit.

#### 2020-10-24

## Levée de l'assemblée

Christian Goulet, maire

Il est proposé par monsieur Denis Moreau Appuyé par monsieur Robert Pellerin

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h12.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Christian Goulet, maire	Madeleine Barbeau, greffière

# Approbation, par le maire, des règlements et résolutions (art. 53 L.C.V.)

Je soussigné, Christian Goulet, maire de la Ville de Lavaltrie approuve les règlements et résolutions du présent procès-verbal.

EN F	OI DE	QUOI,	j'ai signé	ce 6e	jour du	mois	d'octobre	2020.